

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

12 septembre 2024

Date d'affichage :

12 septembre 2024

Objet

N° 26/2024

Dépôt d'un dossier de demande pour la création d'une voie douce et aménagement espaces verts au titre du plan ruralité départemental 2022-2027

De la commune de DROISY

Séance du 16 septembre 2024 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. FORESTIER Nicolas

M. le 1er adjoint expose au Conseil municipal que le Conseil Départemental, premier partenaire financier des collectivités locales, a souhaité que les communes rurales de Haute-Savoie puissent bénéficier, au titre de la solidarité territoriale, d'un soutien financier spécifique et significatif, avec la volonté de s'adapter aux attentes de tous les territoires. Le Conseil Départemental a donc adopté son Plan Ruralité Départemental 2022-2027 afin de subventionner les projets d'investissement des communes les plus modestes et prioritairement celles de moins de 1 500 habitants.

M. le 1er adjoint rappelle le projet de création d'une voie douce avec espaces verts entre l'église et le cimetière communal, le long de la RD57 dont le coût est estimé à 245 046 € hors taxes. Par conséquent, en raison des travaux importants à mettre en oeuvre, il indique qu'il est nécessaire de demander une subvention au Conseil départemental dans le cadre du Plan Ruralité Départemental

La commune répondant aux critères d'éligibilité pour le Plan Ruralité Départemental, un dossier de demande d'aide financière sera envoyé.

Il présente ensuite le dossier préparé et invite le Conseil Municipal à l'examiner.

Dans ce contexte, un plan de financement est proposé à l'appui de cette demande est figure en annexe de cette délibération.

- Vu les pièces du dossier de demande d'a
Département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération de création d'une voie douce avec aménagement d'espaces verts ainsi que les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel;
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **S'ENGAGE** ne pas commencer les travaux avant l'accord du Département
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 17 septembre 2024.

Le Maire

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations
Compte tenu de sa télétransmission le :	Fait à Droisy le :
Et de sa publication le :	Le maire, Jean-Paul FORESTIER

NOM du maître d'ouvrage : Mairie de Droisy

INTITULE de l'opération : aménagement d'une voie douce et aménagement paysager le long de la RD57

Montant des études: 8 146,00 €
 Montant des travaux: 226 900,00 €
 Montant des acquisitions foncières: 0,00 €

TOTAL: 245 046,00 €

PLAN RURALITE DEPARTEMENTAL – Calcul plan de financement prévisionnel

<u>Financeurs</u>	<u>Montant HT</u>	<u>%</u>	<u>Observations</u>
DEPARTEMENT			
➤ plan ruralité départemental	122 523,00 €	50%	
➤ autres programmes: Amendes de Police	19 500,00 €	8%	
REGION			
ETAT			
DETR, DSIL, réserve parlementaire	54 014,00 €	22%	
UNION EUROPEENNE			
AUTRES FINANCEURS PUBLICS			
ADEME, ANAH, SYANE....			
Total aides publiques	196 037,00 €		
Fonds propres	49 009,00 €	20%	
Emprunts			
Total autofinancement	49 009,00 €		
TOTAL GENERAL HT	245 046,00 €	100%	